



# Syndicat de la Métallurgie - Travaillons ensemble (SM-TE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse - 78000 VERSAILLES

Numéro du registre municipal de Versailles : 572 – Syndicat créé le 28 mai 2011

site : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) courriel : [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) tél. : 06 98 05 13 80

## 12<sup>ème</sup> Assemblée Générale ordinaire

Vendredi 30 juin 2023

### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Présenté par son Secrétaire général :  
**Olivier DEBESSE**

*Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale ordinaire*

#### ACTUALITÉS

Depuis 2017, le Rapport d'Activité s'ouvre par cette rubrique qui récapitule les attaques législatives et réglementaires contre le monde du travail et sa représentation dans les instances, attaques rendues possibles par des organisations syndicales complaisantes qui entérinent ou donnent trop souvent une pseudo légitimité aux accords d'entreprises ou de branches qui déconstruisent les protections acquises par nos aînés.

#### Convention Collective Nationale de la Métallurgie applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Cette nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie (CCN), rendue possible par la signature le 7 février 2022 par trois fédérations syndicales, bouleverse considérablement les protections des travailleurs qui relèvent de cette branche. Et comme les mêmes syndicats négocient dans les entreprises les accords pour « adapter » la convention, tout concourt à exposer les salariés à des dangers grandissants.

Raison de plus pour que les salariés de la branche se saisissent de la chance et de l'opportunité offerte par le SM-TE pour se présenter aux élections professionnelles des CSE, et changer de représentants.

Les élections pour la mise en place du CSE chez la jeune société HYVIA en mars 2023, où le SM-TE est devenu le premier syndicat avec 38% des suffrages, démontrent que cela est possible.

#### Réforme du système des retraites

La brutalité avec laquelle la réforme a été imposée contre l'avis majoritaire des salariés et unanime de leurs organisations syndicales, de la population et des élus de la Nation, augure très mal de l'avenir de notre pays qui glisse dangereusement vers une nouvelle forme de régime autoritaire.

Dans ce contexte, il est déterminant que les salariés ne soient plus isolés et qu'ils s'accaparent les espaces de libertés qui subsistent, notamment dans le syndicalisme. Le SM-TE, totalement indépendant du patronat (qu'il soit français ou mondialiste), des partis politiques et de Bruxelles, a vocation à rassembler les salariés.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ

#### La négociation des protocoles d'accords préélectorales (PAP)

Depuis la loi de 2008 réformant la représentativité syndicale, les élections professionnelles des *Comités Sociaux et Economiques* (CSE) fondent la « représentativité ». Au lieu d'être *descendante*, elle est devenue *ascendante*. Rappelons qu'avant, 2008, la représentativité était accordée par l'Etat aux confédérations syndicales nationales définies par le décret de 1966 qui en faisaient bénéficier ses membres que sont leurs structures affiliées (syndicats, unions géographiques, fédérations professionnelles).

La liberté syndicale offerte par la loi de 2008 et concrétisée par le SM-TE, passe d'abord par la négociation des PAP, puis la présentation de candidats permettant d'obtenir des élus en CSE.

Si la barre des 10% est atteinte ou dépassée lors des élections professionnelles du CSE, le SM-TE devient représentatif dans l'établissement ou l'entreprise et peut désigner un *Délégué syndical* (DS). S'il n'obtient pas les 10%, il peut néanmoins désigner un *Représentant de section syndicale* (RSS) sur le même périmètre.

C'est ainsi qu'en 2022, le SM-TE a participé aux négociations de PAP dans des entreprises ou établissements.

Chez **ERAMET EDEAS** à Trappes, le SM-TE a progressé par rapport à 2018 en obtenant (selon le prestataire de vote) 13,80 % des suffrages et un élu au CSE. Ayant conservé sa représentativité, le SM-TE a désigné un *Délégué syndical*.

Chez **THALES LAS** à Limours, après avoir négocié le PAP aux côtés de la CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT et SUPPer, le SM-TE a présenté des candidats en 3<sup>ème</sup> collège (Cadres) et obtenu dans ce collège 4,20 % de suffrages. 11 tracts ont été distribués sur ce site de juin à octobre 2022. N'ayant pas obtenu d'élu ni la représentativité, le SM-TE a désigné un *Représentant de section syndicale*.

Chez **RENAULT**, négociations des protocoles à Guyancourt, à Sandouville, à Cergy (DLPA), à Lardy et à Flins.

A Cergy (DLPA : Division Logistique Pièces et Accessoires), le SM-TE a présenté une liste au 1<sup>er</sup> collège (ouvriers) obtenant dans ce collège 1,47 % des suffrages.

A Guyancourt, les élections ont bien eu lieu en 2022 à l'échéance des mandats de quatre ans, malgré une demande de la Direction de Renault avec l'appui des syndicats représentatifs localement (CFE-CGC, CFDT, SUD), pour reporter le scrutin à fin 2024, prétextant les grandes évolutions à venir avec l'éclatement annoncé de l'entreprise par la création de la société Ampère (véhicules électriques, software), et le contexte de la mise en place de la nouvelle convention collective.

Pour qu'un report des élections avec prorogation des mandats puisse se faire, il faut l'unanimité des syndicats représentatifs de l'établissement.

La section SM-TE, représentative à Guyancourt depuis les élections de 2018, a été le seul syndicat à s'opposer à la dépossession des salariés-électeurs de leurs votes dans une période de grands chamboulements a donc obtenu que les élections aient lieu selon le calendrier prévu (novembre 2022).

Selon le prestataire de vote, de 4<sup>ème</sup> organisation syndicale sur 6, le SM-TE serait devenu la 3<sup>ème</sup>, aurait perdu la représentativité à 6 voix près en obtenant 9,89 %, mais aurait préservé ses trois élus titulaires et ses trois élus suppléants (avec un second tour au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> collège).

Du fait des irrégularités de l'ensemble des opérations électorales ou préparatoires, des conditions de vote effectives, des anomalies du vote électronique, de la propagande, du dépouillement et de la communication/révélation des résultats, du périmètre, le syndicat SM-TE a saisi le juge judiciaire pour contester les élections et demander leur annulation. Après deux reports d'audience à la demande de Renault, la prochaine audience est fixée au 12 septembre 2023 par le TJ de Versailles.

Chez **HYVIA** à Villiers Saint Frédéric, le SM-TE a négocié dès octobre 2022 le PAP pour la mise en place du CSE de cette nouvelle société aux côtés de la CFE-CGC, CFDT et FO. **Le SM-TE est devenu la première organisation syndicale en obtenant en mars 2023, selon le prestataire de vote, 2 élus titulaires sur 6 avec 38,75 % des suffrages (47,69 % en collège cadres).** Ayant obtenu la représentativité, le SM-TE a désigné un *Délégué syndical*.

## La communication du SM-TE

Pour communiquer auprès du plus grand nombre en 2022, le SM-TE a élaboré 48 publications et distribué plus de 85 000 tracts couvrant 17 lieux de distributions, tant en Région Parisienne qu'en Province.

Fidèles à leurs engagements, les élus du SM-TE rendent compte aux salariés de leurs prises de positions et votes à l'occasion des réunions du Conseil Economique et Social (CES) et lors des négociations d'accords.

Rappelons que si l'élu a une « étiquette syndicale », c'est parce qu'il a été présenté par un syndicat lors des élections professionnelles. S'il a été élu, c'est par les salariés. Le salarié élu ne représente donc pas le syndicat, mais les salariés. C'est donc en leur nom qu'il s'exprime (ou devrait s'exprimer).

Le SM-TE a communiqué aux salariés les négociations d'accords auxquels il a participé du fait de sa représentativité, sur le démantèlement de nos entreprises et les suppressions de postes qui en découlent, sur son refus de recevoir des subventions employeurs en conformité avec ses statuts. Autres sujets traités dans nos communications :

- CR des instances (CSE, CSSCT et Commissions de Proximité),
- Négociations d'accords,
- Appel à candidatures aux élections professionnelles du CSE,
- Opposition au *Pass-vaccinal* en entreprise
- Télétravail,
- Salaires et rémunérations,
- Santé au travail et médecine du travail,
- Nouvelle convention collective de la métallurgie et dangers pour les salariés,
- Histoire et culture syndicales.

Depuis 2019, le SM-TE communique avec son compte Twitter : [#SyndicatSMTE](#). Notre site [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) est mis à jour à chaque nouvelle publication et un courriel d'information est envoyé à nos contacts : adhérents et sympathisants. Les courriels sont adressés aux salariés qui nous confient leur adresse électronique personnelle.

**Il est utile de rappeler que l'on doit éviter d'envoyer des courriels sur les adresses des entreprises** pour deux raisons. Par souci de confidentialité. Et ce que le salarié écrit avec les moyens de communication informatiques de l'entreprise est la propriété de l'entreprise. Trop de salariés se retrouvent en difficulté, voire licenciés, pour avoir communiqué avec les moyens de communication de l'employeur (courriels, *Skype*, *Teams*, etc), ou encore en postant sur leur *Facebook* personnel leurs ressentis vis-à-vis de leur employeur.

## Rassemblements, prises de parole du SM-TE, et participations aux manifestations contre la réforme des retraites

Le syndicat SM-TE s'est adressé aux salariés à l'occasion de rassemblements organisés en intersyndicale :

Les 15 février et 29 septembre 2022 sur les salaires et les rémunérations.

Et en début d'année 2023, le SM-TE a participé dans le cadre de l'intersyndicale aux rassemblements, aux prises de parole dans le hall de la Ruche (Technocentre) ainsi qu'aux manifestations parisiennes.

Les vidéos sont publiées sur notre site internet : <http://www.travaillonsensemble.org/d01/0001-renault-guyancourt/0001-renault-guyancourt-contenu-video.htm>

## Un autre syndicat « Travaillons ensemble » : le SA-TE

Le Rapport d'activité 2019 du SM-TE avait fait connaître le **Syndicat Auditon – Travaillons Ensemble (SA-TE)** qui a été constitué par son assemblée générale constitutive du 13 mai 2017. Le SA-TE a obtenu la représentativité et des élus au CSE à la suite des élections qui ont eu lieu le 29 novembre 2019 chez Elacin France. Depuis, le SA-TE a désigné un délégué syndical lui permettant de négocier les accords de cette entreprise. Le SA-TE a tenu son assemblée générale statutaire annuelle en novembre 2022.

Le SA-TE a été créé en application de la motion adoptée par l'Assemblée générale du SM-TE le 5 juin 2015 qui formulait cette orientation : « **Susciter la création de syndicats "Travaillons ensemble" pour des branches et conventions collectives non couvertes par le SM-TE et apporter son expertise aux salariés intéressés par la démarche "Travaillons ensemble"** ». Cette orientation est plus que jamais d'actualité pour offrir notre démarche unique à d'autres secteurs professionnels.

## L'activité du Département juridique du SM-TE

Le SM-TE continue d'agir pour faire respecter les droits de la communauté de travail. Le Département juridique, sous la houlette de Jean-Didier GRATON, intervient en soutien de salariés en difficultés. Faire respecter les droits, c'est faire appliquer la loi, et pour cela saisir la Justice. Et lorsqu'un tribunal viole la loi, aller en Cassation.

**1) Notre syndicat est intervenu devant les tribunaux (Prud'hommes, Tribunal d'instance et de grande instance, voire Cour d'appel et Cassation) chaque fois que nécessaire.** Il a introduit une requête en contestation et en demande d'annulation des élections des membres du CSE de Renault Guyancourt (Technocentre et Aubevoye) le 8 décembre 2022 auprès du Tribunal Judiciaire de Versailles. A suivre ...

## **2) Expérience du SM-TE en matière de liquidation judiciaire.**

A la suite d'une procédure de liquidation du site Nortel Networks SA (NNSA) de Châteaufort dans les Yvelines, supprimant près de 500 emplois, évènement datant de 2009, des batailles juridiques ont été menées avec succès grâce à l'action du Département juridique du SM-TE et de ses avocats. Les anciens salariés injustement licenciés ont perçu en septembre 2017 les indemnités prévues par un accord de fin de conflit. Se reporter au *Rapport d'activité 2017* approuvé lors de l'Assemblée Générale du SM-TE du 1<sup>er</sup> juin 2018 et publié sur notre site internet.

Le syndicat SM-TE, fort de son expérience d'accompagnement des ex-NNSA, de ses juristes et avocats, est prêt à en faire bénéficier tout collectif de salariés désireux de se préparer à affronter des situations analogues, situations qui risquent de se présenter à l'avenir d'autant plus que les évolutions récentes de la législation française en matière de droit du travail et des règles commerciales d'insolvabilité et de faillite ne vont pas dans le sens de la protection du travailleur.

**C'est le rôle d'un syndicat de ne pas laisser faire. C'est l'engagement du SM-TE et de ses militants.**

## **CONCLUSION**

### **Travaillons ensemble à la reprise en main de la négociation collective par les salariés**

Les actions et interventions de nos mandatés dans les *Instances Représentatives du Personnel* en 2022, rendus possibles grâce aux résultats électoraux obtenus par le SM-TE sont très encourageantes. Cela nous motive à poursuivre le développement de notre syndicat au service des salariés de la branche métallurgie.

Le SM-TE accueille tous les salarié(e)s qui se reconnaissent dans nos valeurs et actions et ouvre ses listes aux candidates et aux candidats qui conçoivent la représentation du personnel comme un service aux autres.

**Partout où cela est possible, reprenons en main la négociation collective en replaçant le salarié au cœur des préoccupations syndicales, de nos entreprises et de nos communautés de travail. Dans le contexte actuel de remise en cause aggravée de nos droits, c'est un devoir nécessaire et impérieux pour chaque salarié d'appuyer cette démarche en se syndiquant.**

**Le syndicat SM-TE a été fondé pour proposer une alternative aux fédérations nationales subventionnées (par le patronat mais pas seulement). Il est temps pour le salarié de se syndiquer et de préparer les élections professionnelles qui détermineront au niveau national la « représentativité » des négociateurs syndicaux. Donnons du poids au SM-TE, il est temps !**

Pour le syndicat SM-TE, le Secrétaire général,  
Olivier DEBESSE

